

# LE STAGE DE DÉCOUVERTE

Une immersion en entreprise à la découverte d'un métier et du monde du travail.

**DÉCOUVREZ  
ERGOJOB**  
ergojob.aviq.be  
**LA BASE DE  
RESSOURCES**





Ce stage permet à la personne en situation de handicap de mieux comprendre les exigences d'un métier, de s'imprégner du monde du travail dans des circonstances réelles de terrain et de s'assurer qu'elle a un minimum de disposition pour l'exercice du métier qui l'intéresse.

Grâce à cette expérience, le stagiaire découvre les multiples facettes du métier envisagé et vérifie que ce métier l'intéresse vraiment. De plus, il a à sa disposition l'équipement nécessaire à la réalisation de ses tâches quotidiennes.

Par après, le stagiaire pourra suivre une formation, rechercher un emploi ou poursuivre son cheminement via d'autres périodes de stage si nécessaire.



## POUR RÉALISER LE STAGE

### Le stagiaire...

- ✓ Doit être reconnu par l'AVIQ.
- ✓ Ne doit plus être soumis à l'obligation scolaire.
- ✓ Est soutenu par un professionnel dans sa réflexion sur son parcours.
- ✓ Peut bénéficier de plusieurs périodes de stage de découverte.

### L'entreprise maître de stage...

- ✓ Offre un éventail de situations représentatives du métier envisagé.
- ✓ Charge un membre de l'entreprise d'observer le stagiaire.
- ✓ N'est pas dans l'obligation d'embaucher le stagiaire à l'issue du stage.

### L'AVIQ...

- ✓ Contracte une assurance «responsabilité civile, accidents professionnels et accidents sur le chemin de stage» pour le stagiaire.
- ✓ Organise l'évaluation du stage, le cas échéant, avec le service qui le soutient.



### Bon à savoir !

Pour simplifier l'examen de votre demande, téléchargez les formulaires disponibles sur [aviq.be/fr/emploi/soutien-et-aides-lemploi](https://aviq.be/fr/emploi/soutien-et-aides-lemploi)



## INTERVENTION

Ce stage est gratuit pour l'entreprise et non rémunéré pour le stagiaire.

Cependant, une intervention dans les frais de déplacement est possible (voir fiche se rapportant aux frais de déplacement).



## EN PRATIQUE

- ✓ Le stage est proposé par le candidat, par l'AVIQ ou par un autre service qui soutient le candidat dans la construction de son projet professionnel.
- ✓ L'entreprise maître de stage et le stagiaire définissent ensemble un programme.
- ✓ L'entreprise complète le formulaire de demande et l'introduit auprès du bureau régional compétent en fonction du domicile du stagiaire en situation de handicap.

**Notez bien !** Le formulaire doit comporter l'accord du candidat sur la proposition de stage.

- ✓ L'AVIQ statue sur la proposition et agrée le contrat. Cette signature doit impérativement être signée avant le début du stage.



## DURÉE

Le stage de découverte se déroule lors d'une **immersion de 10 jours maximum.**